



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Centre Operationnel Bus de Versailles

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ILE-DE-FRANCE MOBILITES

Raison sociale

administration publique

N° SIRET

28750007800020

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CROLAIS

Prénom(s)

ARNAUD

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41B	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en : - sur la zone nord : la démolition du bâtiment existant de l'INRAE au droit de la parcelle BY80 (partie nord) et l'aménagement d'un parking pour le personnel en partie nord de 164 places véhicules légers (VL) et 11 places motos sur la parcelle BY80 ; - sur la zone sud : la construction d'un centre opérationnel de bus sur 2 niveaux et 5 373 m² de surface de plancher totale, incluant différents éléments : - des services comme une aire de maintenance, une station-service, une aire de lavage, des locaux techniques, administratifs, d'exploitation et sociaux ; - une aire de remisage de bus de 140 places ; - un parking de service / visiteurs de 14 places pour les véhicules légers et 32 places vélos ; - de voiries et accès internes au site. - l'aménagement du carrefour de la RD10 traversant le périmètre du projet avec la création de deux tourne-à-gauche et une optimisation des tourne-à-droite. Le projet vise une certification HQE et Bâtiment Durable. Le projet est plus amplement décrit en annexe 8 au présent dossier d'examen au cas par cas.

4.2 Objectifs du projet

L'établissement Public du Château de Versailles (EPV), propriétaire du foncier du centre opérationnel bus du réseau urbain de l'agglomération versaillaise, située dans la zone des Mortemets, souhaite récupérer ce foncier pour le renaître. L'EPV a proposé le foncier dit de la virgule de Saint-Cyr, localisée sur la commune de Versailles, à l'IDFM afin que le projet d'électrification de la flotte de 140 bus puisse être mené à son terme et puisse permettre une exploitation du réseau et de la maintenance du parc, dans des conditions optimales pour les salariés. Le projet prévoit, dans les 5 premières années d'exploitation, une situation mixte avec des bus thermiques et des bus électriques. À terme, il est prévu la gestion d'un parc de bus 100 % électrique. Le projet correspond aux objectifs nationaux de développement des transports en commun dit propres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier consistera en : - la demolition du batiment existant de l'INRAE et l'evacuation des materiaux vers les filieres appropriees ; - la construction des infrastructures liees au fonctionnement du COB (gros oeuvre puis finitions) ; - la realisation des abords et des aménagements paysagers. Il est prevu 26 mois de travaux. La livraison de l'operation est prevue pour fin 2030. Le terrain beneficie d'un acces depuis un axe routier structurant, ce qui constitue un atout majeur pour organiser un chantier maitrise et limiter les nuisances.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit la mise en place d'un centre operationnel de bus (COB) afin d'assurer la maintenance, le remisage (140 places) et le ravitaillement des bus lies a ce COB. Le projet prévoit egalement un parking au nord du site de 164 places vehicules legers (VL) et 11 places motos. L'effectif previsionnel employes sur le futur site d'activite sera de 407 employes, dont 218 en effectif simultane. Le projet est plus amplement decrit en annexe 8 au present dossier d'examen au cas par cas. A ce jour, il n'est pas prevu de demantelement futur. Il s'agit d'un projet durable, destine a etre entretenu qualitativement afin de durer dans le temps. Son exploitation pourra accueillir des adaptations en lien avec l'evolution de son environnement, des reglementations et des technologies futures.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Mise en compatibilite du document d'urbanisme - Declaration ICPE (rubriques 1435, 2925, 2930-2 et 4734) - Declaration Loi sur l'Eau (1.1.1.0, 2.1.5.0 a minima - en cours de cadrage) --
Demande d'autorisation de travaux sur Monument Historique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette : 52 828 m ² Emprise au sol des bâtiments : 6 078 m ² Surface de plancher totale : 5 373 m ² Nombre de véhicules stationnés : 140 bus Longueur de route à modifier : 170 m	(décrites par type de grandeur, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est située à 70 m au sud du site du projet (ZNIEFF de type 2 : Forêt domaniale de Versailles).
En zone de montagne ?	☐	☒	L'emprise du site ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'emprise du site ne se trouve dans aucun arrêté de protection biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site n'est pas situé sur un territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc national, parc naturel marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ou parc naturel régional n'intercepte l'emprise du site. Le parc naturel régional le plus proche est situé à 4,8 km au sud du site du projet (Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le site se trouve a proximite de secteurs concernes par le Plan de prevention du bruit dans l'environnement des infrastructures routieres et ferroviaires des Yvelines (2024-2029). Il s'agit de la ligne ferroviaire de St-Cyr a Surdon et de la ligne de Paris-Montparnasse a Brest (ligne : JUM090) passant a environ 30 m du site du projet. Egalement, la RD10 traverse le perimetre du projet et fait
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site du projet est compris dans le perimetre MH : - du domaine du Chateau de Versailles ; - du domaine national de Versailles ; - des perimetres de protection MH du domaine national de Versailles et de Trianon, de l'immeuble place des Douanes et avenue Pierre Curie et de l'Ecole speciale militaire de Saint-Cyr. Le site est concerne par le Domaine national du chateau de
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	Le site presente une faible probabilite de presence de zone humide d'apres la cartographie de pre-localisation des zones humides de 2023 (source : LETG-UMR 6554 CNRS-Universite de Rennes 2 - PatriNat OFB-MNHN - Institut Agro Rennes-Angers - INRAE - Agence de l'eau RMC - Tour du Valat). L'inventaire ecologique realise par Egis en juin 2026 confirme ce point avec l'absence de
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Versailles n'est pas couverte par un PPRN ou un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☐	☒	-
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas reference dans les bases de donnees historiques des sites et sols pollues. Le site dans sa zone sud a accueilli des depots temporaires de materiaux lors des travaux de la tangentielle Ouest (tram-train) et a servi de base travaux pour la realisation du tramway 13. Les zones nord et sud ont fait l'objet d'un diagnostic pollution des sols, dont les resultats sont
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	Le site projet n'est pas localise dans une zone de repartition des eaux.
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas localise dans un perimetre de protection rapproche d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le site du projet se situe partiellement au sein du site inscrit "abords de la route nationale 10" (AC2-130012206-6010).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est localise a 4,6 km au sud-ouest du site projet projet (ZPS : Etang de Saint Quentin).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site projet ne se situe pas dans un site classe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Aucun prelevement direct ne sera realise pour les besoins en alimentation en eau du projet en lui-meme ou de sa phase travaux. Il n'est pas prevu a ce stade de rabattement de la nappe en phase travaux, mais il ne peut etre exclu a ce stade. Un prelevement potentiel en eau sera necessaire pour la geothermie (etude de faisabilite en cours).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les niveaux d'eau releves au droit de la partie sud du site du projet sont a des profondeurs disparates : niveau d'eau de 0,3 m et 9,04 m de profondeur au droit du site sud entre le 10/12/2024 et le 26/09/2025. Cela pourrait traduire des ecoulements erratiques ou la presence d'eau nappe d'eau souterraine. Au vu des incertitudes sur la profondeur de la nappe, des etudes complementaires doivent etre menées afin de connaitre les besoins.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit d'etre excedentaire en materiaux avec la demolition du batiment de l'INRAE et les terres excavees issues du terrassement (jusqu'a 5,3 m de profondeur de terrassement, environ 10 000 m3 de terres a evacuer). Une optimisation des deblais / remblais sera recherchee.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'operation devra faire appel a des materiaux extérieurs : 24 815 m3 de remblais pour l'amenagement de la partie sud, materiaux de construction, beton,...
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'operation fera appel a des materiaux de construction extérieurs, prioritairement de sources bas carbone. Les terres terrassees seront reutilisees sur le site, en fonction de leur qualite.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde aux reseaux existants de la commune. Il engendrera des consommations d'eau principalement liees a la presence sur site des agents de maintenance et d'exploitation et liees au nettoyage des bus. Des mesures seront mises en place pour une consommation raisonnee des ressources. Notamment, il est prevu l'emploi d'equipements permettant le recyclage
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'analyse conduit a une evaluation des effets du projet sur les habitats naturels qualifies de "faibles" a ce stade de l'etude. Les effets sur la flore sont non significatifs. Les effets sur la faune sont qualifies de "moderes" (reptiles, mammiferes et insecte) a "fort" ou "assez fort" (Oiseaux et Chritopteres). Les mesures mises en place dans le cadre du chantier et la mise en place de gites et d'un éclairage adapté permettront de reduire les impacts
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est localise a 4,6 km au sud-ouest du perimetre du projet (ZPS : Etang de Saint Quentin). Le projet n'est pas susceptible de presenter des incidences notables et significatives sur les especes et habitats ayant justifie la designation des sites Natura 2000 les plus proches.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet prend place sur un terrain en friche, une parcelle occupee par un parking ainsi qu'un batiment de l'INRAE et la RD10. Le projet consommera de l'espace naturel : implantation de la partie bus partiellement en zone naturelle N au PLU de Versailles. Le projet ne prelevra pas d'espace forestier - la bande boisee au sud du projet est majoritairement conservee, a l'exception de
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site est eloigne de tout risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site du projet est concerne par les risques suivants : - retrait-gonflement des argiles - alea nul a fort (partie sud-ouest) ; - inondations de cave - fiabilite faible ; - sismicite - faible ; - radon - categorie 1. (Cf. details en annexe 8)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les travaux emettront des nuisances, sans consequence sanitaire pour la population du fait de la mise en oeuvre de mesures en phase chantier permettant de maitriser les emissions
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le site est compatible avec le projet sous reserve de remplacement de terre en prenant en compte les recommandations de l'etude de pollution du sol (Cf. details en annexe 8)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet generera des déplacements et du trafic en phase travaux (déplacement d'engins et camions) et surtout en phase exploitation : trafic lié aux employés et à la sortie/entrée de bus. Le projet sollicitera principalement le carrefour à feu RD10/parking de la gare. L'intégration de tourne-à-gauche depuis la RD10 réduit les marges de capacité, mais en optimisant la programmation des feux, ~~en intégrant une micro régulation des flux~~
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit provenant des travaux (installations, circulation), puis de la circulation des bus et véhicules légers et des activités de maintenance des bus (activité ICPE) en ~~phase exploitation~~ . À noter que les bruits proviendront
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerné par les nuisances sonores provenant du trafic routier et des voies ferroviaires. Les nuisances sonores sont faibles à modérées et seront ~~prises en compte (isolation acoustique)~~
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Odeur pouvant provenir des gaz d'échappement des engins, puis bus et véhicules légers principalement. À terme, les bus seront électriques, sans émission d'odeur ~~spécifique~~
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	-
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux uniquement - vibrations du fait de l'utilisation d'engins de chantier et de la circulation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Vibrations provenant du trafic ferroviaire principalement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage sera limité au strict nécessaire en phase chantier et sera respectueux de l'environnement en phase exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La RD10 dispose d'un éclairage nocturne.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Tres faible augmentation du trafic due intrinsequement au projet en phase exploitation. En phase travaux principalement - gaz d'échappement des engins. La flotte de bus sera 100% électrique d'ici 2035.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le site rejettera des eaux usées domestiques et des eaux pluviales. Les eaux usées domestiques seront rejetées au réseau communal et traitées en filière adaptée.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	La gestion des eaux pluviales est en cours de réflexion. Une partie sera rejetée au milieu naturel (infiltration). Elle fera l'objet d'un dossier spécifique au titre de la Loi sur l'Eau si nécessaire

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier : si un rabattement de nappe est nécessaire, il engendrera un rejet des eaux d'exhaure. Ce point sera spécifié dans le cadre de la réalisation de l'étude G2PRO - respect des préconisations en cas de rabattement nécessaire. En phase exploitation : émission d'effluents issus de la maintenance des bus, eaux de lavage des bus. Ces effluents seront collectés et traités en filière adaptée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux : déchets issus de la démolition. Présence potentielle de déchets amiantés. Les déchets seront traités dans les filières appropriées en respectant le processus du code de l'environnement. En phase exploitation : production de déchets non dangereux - ordures ménagères, déchets cartons, papiers, verre, pneus. Production de déchets dangereux (produits, chiffons souillés).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le site est concerné par trois périmètres de protection de monument historique. Le projet sera à l'origine de nouvelles constructions allant jusqu'au R+1 au sein d'une zone urbaine. Le projet bénéficie d'un traitement paysager qualitatif en accord avec le contexte urbain, monumental et naturel de l'environnement à proximité. L'insertion architecturale et paysagère est discutée avec le Conservatoire régional des monuments historiques. Le
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La zone projet est actuellement en l'état de friche sur la zone sud. Les activités humaines ne seront pas modifiées. L'occupation des sols sur la partie nord sera modifiée : déplacement des activités humaines actuelles dans le bâtiment INRAE (logements étudiants, bureaux). Préalablement au démarrage des travaux, les activités actuelles auront été réorganisées par l'INRAE,

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Cf. Annexe 8.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet a fait l'objet d'études techniques et environnementales : études géotechniques, investigation des sols, diagnostic écologique sur un cycle biologique complet, diagnostic phytosanitaire des arbres en lisière, étude statique et dynamique de la circulation au droit de la RD10 avec simulation en phase projet, étude de pollution pyrotechnique. Ces études sont proportionnées à la sensibilité du milieu. Les principaux effets du projet sur son environnement relèvent de la modification des habitats naturels en présence, du risque de pollution chronique et accidentelle du fait de l'utilisation de substances et de véhicules thermiques, des nuisances du fait de la réalisation de travaux à proximité de secteurs habités (sans pour autant être à proximité immédiate) et des activités futures sur le site, de la modification paysagère de la zone

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures mises en place en phase travaux et en phase exploitation sont exposées en annexe 8 - Note d'accompagnement. En phase travaux, une charte chantier faibles nuisances permettra de limiter les effets des travaux sur l'environnement proche. Le chantier sera suivi par un coordinateur environnement. En phase exploitation, la palette végétale permettra une bonne intégration du projet dans son environnement, en complément d'une conception du projet en contre-bas de la RD10 pour en limiter la visibilité. Le projet prévoit une gestion adaptée des eaux pluviales, en cours de définition. Les nuisances éventuelles provenant de l'activité d'entretien et de maintenance des bus seront limitées par le suivi des prescriptions générales en lien avec la nomenclature ICPE à laquelle le projet est soumis. Le carrefour de desserte du COB et du parking VL sera adapté pour permettre une fluidité du trafic. Le projet fera l'objet d'un suivi écologique en phase exploitation également, afin de vérifier la recolonisation du site par la biodiversité aux endroits cibles (pierriers, refuges, nichoirs, gîtes).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux identifiés, des caractéristiques du projet et des études menées, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. Toutes les mesures nécessaires en phase chantier permettant de limiter la pollution des sols, les incidences sur les eaux souterraines, et d'éventuelles nuisances pour les riverains seront prises en compte et intégrées au cahier des charges des entreprises. A noter que le projet fera l'objet d'une concertation dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU à l'automne 2026. Le projet sera communiqué rapidement auprès du public, qui pourra s'exprimer sur celui-ci.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)